

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2021

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3688)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CF18

présenté par
M. Breton, Mme Dalloz et M. Hetzel

ARTICLE 4

À la quatrième phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , de deux représentants des assureurs nommés par le ministre en charge de l'économie, du directeur général de la Caisse centrale de réassurance, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces acteurs issus du monde des assurances seraient à la fois juges et parties.